Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260610-DB_2026_05_09-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PO
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de la convocation : 29 mail 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. d'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine.

Absents représentés :
Mme Karine HALNA donne pouvoir à Yveline BODIN
M. Jean-François VILLENEUVE donne pouvoir à Alain MOBUCHON
Mme Caroline SIMON donne pouvoir à Christine DEDENON
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à Benjamin DREUMONT
Mme Armelle BRIAND donne pouvoir à Henri d'HERBECOURT
M. D'HERBECOURT Jean donne pouvoir à Elodie BAZIN
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Sophie LATHUILLIERE
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Erwan BARBEY-CHARIOU

Présents : 14 **Représentés : 9** **Votants : 23**

M. BARBEY-CHARIOU Erwan a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 05/06/2026-09

Budget Supplémentaire (BS) 2026 – Budget principal

En raison des dysfonctionnements dans le traitement des flux comptables dû à une panne nationale du logiciel « Helios », il n'a pas été possible pour la DDFIP de procéder à l'édition de la partie comptable du CFU, différant ainsi l'approbation des comptes de l'exercice 2025.

Ainsi, lors du vote du BP 2026, il a été procédé à une reprise anticipée des résultats, après validation de la DDFIP.

Les résultats définitifs résultant du compte financier unique 2025 désormais approuvé laisse apparaitre de menus écarts qui nécessitent de procéder à des ajustements comptables.

Conformément à la délibération de reprise et d'affectation des résultats, les modifications à apporter au BP 2026 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap	Article	Montant	Chap	Article	Montant
011 Charges à caractère général		2 694,90 €	002 Excédent de fonctionnement reporté		2 694,90 €
	60621 - Combustibles	2 694,90 €			
	TOTAL	2 694,90 €		TOTAL	2 694,90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M57

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver le budget supplémentaire au budget principal pour 2026**

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)